



# LA FERME

De Monsieur Claude Gueux et de Madame Tèchtv\*

*\*Si t'as pas compris, demande à ton grand-père*

Le seul journal qui change de nom à chaque parution

26e édition - Carnaval 2008



## Et que chante la basse-cour !

La ferme ! On n'en a jamais autant parlé... Cette fois, c'est fait. Gros coup de fourche dans les thèmes classiques. Camarades louviérois, amis de La Bruyère et d'Andenne, l'heure du grand rassemblement autour du bigot a sonné. Sortez vos salopettes, vos bottes en caoutchouc, vos foulards et tabliers à fleurs, nous allons nous retrouver... al sinse !

Toute la paysannerie Animagique vous a chargé un programme sur mesure. Pour les stagiaires louviérois l'aventure continue. Pour les derniers arrivés du Centre de la Ruralité de La Bruyère et de la ville d'Andenne, elle débute. Peu importe l'horizon, l'animation creusera les mêmes sillons.

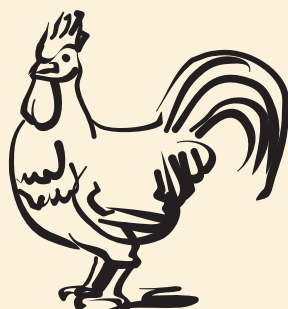
Dans nos étables, des beuglements de bonne humeur, des hennissements de travail sérieux & bien fait.

Labourez notre journal (le seul qui change de nom à chaque parution) de long en large pour connaître tous les détails pratiques de la formation. Le programme détaillé vous sera exposé lors de l'accueil déguisé le samedi 2 février à 14h00, heure de notre rendez-vous.

Nous refermerons temporairement les portes de nos granges le lundi 4 février à 16h30.

D'ici là, ensemencez vos champs de motivation. Nous récolterons ensemble les produits de nos semailles. Et que chante la basse-cour !

**Hervé, chef coq de Bruyère**



## La route pour nous rejoindre

La formation se déroulera du samedi 2 février à 14h au lundi 4 février à 16h.

**Domaine de Vacances « Mont-des-Pins »**  
Rue Mont-des-Pins, 100 - 6941 Bomal-sur-Ourthe  
[www.montdespins.be](http://www.montdespins.be)

- **En voiture :**  
E411 Namur-Luxembourg, à l'échangeur de Courrière reprendre la N4 direction Bastogne.  
A hauteur de Sinsin et Nettinnes (après +/-30Km), prendre à gauche la N833 pendant 18Km. Ensuite prendre à droite la N983 (direction Barvaux-sur-Ourthe), entrer dans Barvaux et continuer sur la « Route de Bomal » (N86). Entrer dans Bomal-sur-Ourthe, continuer sur la « Rue de Barvaux » (N86), prendre à droite la rue Mont-des-Pins, c'est au n°100.

- **Via les transports en commun**  
De Namur : prendre le train à destination de Luxembourg à 11h42, arrivée à Marloie à 12h15. De Marloie prendre le train omnibus de 12h31 direction Herstal, s'arrêter à la gare de Bomal à 12h52.

De La Louvière : Prendre le train à la gare de La Louvière-Sud en direction de Namur à 10h22, arrivée à 11h20. Prendre le train à destination de Luxembourg à 11h42, arrivée à Marloie à 12h15. De Marloie prendre le train omnibus de 12h31 direction Herstal, s'arrêter à la gare de Bomal à 12h52.

De la gare de Bomal-sur-Ourthe : Vous êtes à 15min de marche du domaine. Prendre la rue de Fleurie, passer l'Ourthe et prendre directement à droite la rue Hodister. Après quelques centaines de mètres, vous croiserez la route principale : la Rue de Barvaux, traversez-la et rejoignez la route face à vous, c'est la rue Mont-des-Pins, c'est au n°100.

Pour le retour, des trains démarrent toutes les heures à destination de Namur.

# A ne pas oublier !!!



Pour que ton séjour à la ferme soit réussi, tu apporteras :

- Tes bottes, ta fourche, ta salopette et tout ce qui fera de toi un vrai fermier
- Ton sac de couchage, ta taie d'oreiller et tes draps
- Ton équipement de sports
- Tes vêtements de pluie
- Ta lampe de poche, tes bottes ou tes bottines (pour un éventuel rassemblement de nuit)
- Si tu en as, ta guitare et ton chansonnier
- Un bic, des feuilles et une farde A4
- **Du petit matériel de base « bricolage » : ciseaux, tube de colle, crayons, etc**
- **Ta carte d'identité et ta carte SIS**
- **Tous tes documents manquants pour ton dossier secrétariat** (sans quoi on lâche le taureau...)

NB : Si ce n'est pas encore fait, n'oublie pas de verser le solde pour cette formation au numéro de compte : **068-2295371-87** avec ton nom et la mention « formation Bomal » en communication !

### Attention...

Si parmi vous se cache un fermier au grand cœur, un qui ne tue pas son bétail, bref un végétarien ou végétalien, il est impératif de nous prévenir au plus vite (0497/48.88.76 ou juliebresmal@skynet.be)!

Les réservations pour les régimes particuliers doivent se faire AVANT le début de la formation. Bon appétit!



## Premier petit labeur !

Chers tous, pour ce week-end, nous allons vous demander de connaître par cœur cette petite chanson. A n'importe quel moment du week-end, vous pourrez être interrogés sur vos connaissances agricoles:

*Le fermier dans son pré,  
Le fermier dans son pré,  
Ohé, ohé, au bord de l'eau,  
Le fermier dans son pré.*

*Le fermier prend sa femme,  
Le fermier prend sa femme,  
Ohé, ohé, au bord de l'eau,  
Le fermier prend sa femme.*

*La femme prend son enfant,  
La femme prend son enfant,  
Ohé, ohé, au bord de l'eau,  
La femme prend son enfant.*

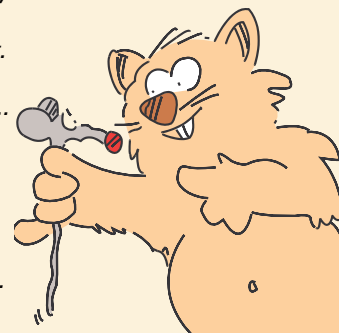
*L'enfant prend sa nourrice,...*

*La nourrice prend le chat,...*

*Le chat prend la souri,...*

*La souri prend le fromage,...*

*Le fromage est battu,...*



## Le Concours

Claude et Jean-Marie (un ami qui vient donner des coups de main pendant les moissons) se sont lancé un tout beau défi:

**Retrouver une aiguille dans une botte de foin  
le plus rapidement possible !  
Toutes les astuces sont permises!**

Et toi, tu ferais comment ?

Invente nous le truc le plus comique  
et gagne un t-shirt animagique !

Remets nous ton astuce dès l'inscription, le samedi !

PS : Jean-Marie et Claude ont, eux,  
parié une vache qui fait du bon lait ! Meuuuhhh !

## Règlement d'ordre intérieur

1. L'inscription devient effective par le paiement du solde si possible un mois avant le début de la session. Toute personne qui ne sera pas en règle administrativement ne pourra pas participer aux activités (refus d'entrée).
2. En s'inscrivant, le stagiaire s'engage à participer à toutes les activités reprises au programme de la formation et aux stages pratiques selon les modalités définies par le centre d'accueil.
3. La notion de participation se veut dynamique. Le stagiaire s'engage à participer de façon proactive aux différents ateliers proposés. Il veillera également à porter une attention particulière à rechercher & à adopter les comportements adéquats lors des différents moments de la formation.
4. Les locaux mis à disposition des différents groupes sont à leur charge tant en session qu'en stage. Les frais occasionnés par bris et dégâts sont à charge de celui qui les a causés.
5. Aucune sortie n'est autorisée pendant la durée de la session ou du stage si ce n'est avec l'autorisation explicite du chef de session.
6. Les dortoirs et chambres à coucher ne sont pas mixtes et sont exclusivement destinés au repos. Réunion et visites sont interdits dans ces locaux.
7. Les activités s'achèvent à 23h ; le couvre feu est établi à 24h. De 23h à 8h, le calme doit régner sur le domaine qui nous accueille.
8. L'apport de boissons alcoolisées est interdit au domaine, de même que l'apport et la consommation de drogues, même douces.
9. Outre ces quelques points, le stagiaire s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur du centre qui l'héberge. Prévention incendie entre autre.
10. La non-observation d'une de ces clauses peut entraîner le renvoi sans remboursement et la perte du brevet escompté.